



Liste des Délibérations du 32^{ème} Conseil municipal du mandat 2020-2026 – Séance du 28 Mars 2023

Séance du 28 Mars 2023	Membres en exercices : 14	Présents : 12	Votants : 13
------------------------	---------------------------	---------------	--------------

Présents :	M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M ALLAIN Jean-Charles, Mme BRUNARD Chrystèle, M FEVRIER Amaury, Mme GROUX Claudie, M LACORNE Alain, M LECLERC Olivier, M LORANT Jacky, M MARGUERITTE Georges, Mme MITERNIQUE HERMANT Laetitia, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.
Absent ayant donné procuration :	Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle à M LACORNE Alain.
Absent non excusé	M ROUXEL Serge
Secrétaire de séance :	Mme BRUNARD Chrystèle, désignée à l'unanimité et conformément à l'article L. 2121-15 du C.

➤ DELIBERATION N°2023/009 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ANNEE 2022

A l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** le Compte de gestion du Budget Assainissement dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	10 180,08 €	14 332,56 €	4 185,00 €	14 332,56 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 4 152,48€		+ 10 575,99€	

➤ DELIBERATION N°2023/010 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2022

A l'unanimité des votants (Monsieur le Maire ne participe pas au vote), le Conseil municipal **approuve** la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		44 924,53 €	7 486,12 €	
Part affecté à l'Investissement Exercice 2022	7 486,12 €			
Opération de l'exercice 2022	10 180,08 €	14 332,56 €	4 185,00 €	14 760,99 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 4 152,48€		+ 10 575,99€	
Résultat de clôture avec les reports	17 666,20 €	59 257,09 €	11 671,12 €	14 760,99 €
Résultat de section	+ 41 590,89 €		+ 3 089,87€	

RESULTATS DE CLOTURE	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	RESULTATS D'ENSEMBLE
	41 590,89 €	3 089,87 €	44 680,76 €

➤ **DELIBERATION N°2023/011 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter au Budget Primitif de l'exercice 2023 :

- Au compte **R002** « Excédent de fonctionnement reporté » **41 590,89 €**,
- Au compte **D001** « Déficit d'investissement reporté » **3 089,87 €**.

➤ **DELIBERATION N°2023/012 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2023 Assainissement qui s'établit comme suit :

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	55 790,89€	31 089,87€
Recettes	55 790,89€	31 089,87€

➤ **DELIBERATION N°2023/013 – FINANCES PUBLIQUES : PARTICIPATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT VERS BUDGET COMMUNAL ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide le versement d'une subvention d'un montant de 2 600,00€ du budget assainissement au budget communal pour l'année 2023.

➤ **DELIBERATION N°2023/014 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE GESTION ANNEE 2022**

A l'unanimité, le Conseil municipal **approuve** le Compte de gestion du Budget Commune dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération de l'exercice 2022	374 148,92 €	460 044,42 €	224 351,27 €	155 606,40 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 85 895,50€		- 68 744,87€	

➤ **DELIBERATION N°2023/015 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET COMMUNE – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ANNEE 2022**

A l'unanimité des votants (Monsieur le Maire ne participe pas au vote), le Conseil municipal **approuve** la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<i>Libellé</i>	<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultat reporté		586 339,90 €	134 859,84€	
Part affecté à l'Investissement Exercice 2022	134 859,84€			
Reports de l'exercice 2021	+ 451 480,00€		- 134 859,84€	
Opération de l'exercice 2022	374 148,92 €	460 044,42 €	224 351,27 €	155 606,40 €
Résultat de l'exercice 2022	+ 85 895,50€		- 68 744,87€	
Résultat de clôture avec les reports	374 148,92 €	911 524,42 €	359 211,11 €	155 606,40 €
Résultat de section	537 375,56 €		- 203 604,71€	

RESULTATS DE CLOTURE	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	RESULTATS D'ENSEMBLE
	537 375,56 €	203 604,71 €	333 770,85 €

➤ **DELIBERATION N°2023/016 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET PRIMITIF 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter au **Budget Primitif de l'exercice 2023** :

- Au compte **R002** « Excédent de fonctionnement reporté » **224 170,85 €** (Excédent de fonctionnement de 537 375,56€ - Déficit d'investissement à combler de 203 604,71€ - Reste à Réaliser reporter au 31/12/2022 de 109 600,00€),
- Au compte **1068** « Excédent de fonctionnement capitalisé » **313 204,71 €** (Déficit d'investissement de 203 604,71€ + Reste à Réaliser reporter au 31/12/2022 de 109 600,00€),
- Au compte **D001** « Déficit d'investissement reporté » **203 604,71 €**.

➤ **DELIBERATION N°2023/017 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal, **fixe** :

- le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 37,05% pour l'année 2023,
- le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 46,98% pour l'année 2023,
- le taux d'imposition de la taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) à 14,17% pour l'année 2023,

➤ **DELIBERATION 2023/018 – FINANCES PUBLIQUES : BUDGET COMMUNE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEE 2023**

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2023 de la commune qui s'établit comme suit :

Libellé	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	680 999,48€	1 100 538,34€
Recettes	680 999,48€	1 100 538,34€

➤ **DELIBERATION N°2023/019 – FINANCES PUBLIQUES : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT DERRIERE L'ECOLE**

A l'unanimité, le Conseil municipal **approuve la création d'un budget annexe lotissement derrière l'école** à compter de l'exercice 2023, de comptabilité M 57 abrégée et qui sera assujetti à la TVA.